

**VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL**

LUNDI 10 AVRIL 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Annie CHABANEAU représentée par M. Alain LARRAIN
M. Yannick PAVON représenté par Mme Marie-Noëlle PELTIER
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY
Mme Nancy LEFÈBVRE représentée
par Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

M. le Député-Maire ouvre la séance à 18 h 00.

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

- d'approuver le budget primitif de l'exercice 2017 comme suit :

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

- Dépenses : 38 911 406,00
- Recettes : 38 911 406,00

Section d'investissement

- Dépenses : 12 030 655,00
- Recettes : 12 030 655,00

VOTE DU BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL

Section d'exploitation

- Dépenses : 124 100,00
- Recettes : 124 100,00

Section d'investissement

- Dépenses : 2 400,00
- Recettes : 2 400,00

PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**Section de fonctionnement**

- Dépenses : 39 035 506,00
 - Recettes : 39 035 506,00

Section d'investissement

- Dépenses : 12 033 055,00
 - Recettes : 12 033 055,00

- de maintenir en 2017 les taux des impôts communaux au même niveau qu'en 2016.
- de voter en conséquence les taux qui seront portés sur l'Etat N°1259 COM intitulé « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 » comme suit :

- Taxe d'habitation : 11,56 %
- Taxe foncière (bâti) : 31,86 %
- Taxe foncière (non bâti) : 56,51 %

- d'attribuer les subventions « scolaire et formation » suivantes :

○ SEGPA COLLEGE HENRI DUNANT	1 000,00
○ MAISON DES LYCEENS (LYCEE CORDOUAN)	500,00
○ MAISON DES LYCEENS (LYCEE DE L'ATLANTIQUE)	1 000,00
○ ECOLE PRIMAIRE DE L'YEUSE	1 000,00
○ ECOLE MATERNELLE DE L'YEUSE	318,00
○ ECOLE PRIMAIRE LA CLAIRIERE	1 000,00
○ ECOLE MATERNELLE LOUIS BOUCHET	1 000,00
○ ECOLE PRIMAIRE LOUIS BOUCHET	1 000,00
○ OGECE ECOLE STE MARIE	500,00
○ LYCEE DE LA MER ET DU LITTORAL	100,00
○ FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE HENRI DUNANT	660,00
○ FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE EMILE ZOLA	1 000,00
○ LA PREVENTION ROUTIERE	500,00
○ ASSOCIATION CLAIRVOYANTS	300,00

- d'attribuer les subventions « animation et jeunesse » suivantes :

- ROYAN LA BELLE EPOQUE 4 000,00 €
- LES VIEUX VOLANTS DU PAYS ROYANNAIS 500,00 €
- SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE 3 000,00 €

. d'attribuer les subventions « sports » suivantes :

ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES	3 650,00
- USEP ECOLE LOUIS BOUCHET	250,00
- USEP ECOLE MATERNELLE DE L'YEUSE	250,00
- ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE COLLEGE STE MARIE ST JEAN BAPTISTE	400,00
- ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE EMILE ZOLA	550,00
- ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE HENRI DUNANT	550,00
- ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE DE L'ATLANTIQUE	850,00
- ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE CORDOUAN ROYAN	800,00
ASSOCIATIONS SPORTIVES INDEPENDANTES	81 800,00
- CLUB DE TIR LES MOUETTES	10 000,00
- ACCA DE ROYAN	700,00
- TRIATH CLUB ROYANNAIS	2 000,00
- GV ROYANNAISE	400,00
- 12-24-48 HEURES DE ROYAN	2 000,00
- ASSOCIATION DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME ROYAN ATLANTIQUE	2 000,00
- ENTENTE BADMINTON ROYAN ST GEORGES	650,00
- UNION DE LA BOULE ROYANNAISE	450,00
- L'ENFANT & L'EAU	450,00
- DEFI DES PORTS DE PECHE DE ROYAN	20 000,00
- MODEL CLUB DE LA COTE DE BEAUTE	1 500,00
- AEROCUB DE ROYAN COTE DE BEAUTE	13 000,00
- ROC HALTEROPHILIE	5 000,00
- TAEKWONDO PAYS ROYANNAIS	200,00
- TEAMSPORT EVOLUTION	10 000,00
- ROYAN ATLANTIQUE BEACH TENNIS	7 200,00
- 17 SOUPAPES	6 000,00
- LES KRAKENS DE ROYAN	250,00
ASSOCIATIONS, MEMBRES DE L'UNION ROC OMNISPORTS	115 300,00
- UNION ROC OMNISPORTS	7 600,00
- AROC RIDERS	1 500,00
- ENTENTE ROYAN ST GEORGES ATHLETISME	3 000,00
- ROC BASKET	13 000,00
- COTE DE BEAUTE CYCLISME	2 500,00
- ROC CYCLO	1 000,00
- ROC ESCRIME	1 800,00
- TOURNOI DE L'OCEAN	2 000,00
- ROC JUDO	4 000,00
- ROC KARATE	1 000,00
- ROC NATATION	12 000,00
- ROC PELOTE BASQUE	7 000,00
- ROC PLONGEE	3 000,00
- SQUASH CLUB ROYANNAIS	12 000,00
- ENTENTE ROYAN OCEAN ST SULPICE CHAILLEVETTE TENNIS DE TABLE	3 300,00
- LES ARCHERS DU ROC	1 800,00
- LES MOUETTES DE ROYAN (GYMNASTIQUE)	11 000,00
- SPORT POUR TOUS	1 000,00
- HANDISPORT SAINTONGE ROYAN	1 800,00
- ROYAN VTT RANDO	1 000,00
- LES RANDONNEURS DU PAYS ROYANNAIS	1 000,00
- ROYAN PETANQUE	500,00
- GARDEN TENNIS CLUB	22 500,00

- d'attribuer une subvention de 30.600 € (trente mille six cents euros) à l'Association « Royan Océan Club Golf », pour l'année 2017,

- d'attribuer une subvention complémentaire de 9.500 € (neuf mille cinq cents euros) à l'Association « Royan Océan Club Boxe », portant ainsi la subvention totale à 29.500 € (vingt-neuf mille cinq cents euros), pour l'année 2017,

- d'attribuer une subvention complémentaire de 20.000 € (vingt mille euros) à l'Association « Entente Royan Saint Georges Handball », portant ainsi la subvention totale à 30.000 € (trente mille euros), pour l'année 2017,

- d'attribuer une subvention complémentaire de 22.200 € (vingt-deux mille deux cents euros) à l'Association « Royan Saujon Rugby », portant ainsi la subvention totale à 32.200 € (trente-deux mille deux cents euros), pour l'année 2017,

- d'attribuer une subvention complémentaire de 18.000 € (dix-huit mille euros) à l'Association « Volley-Ball Club de Royan », portant la subvention totale à 28.000 € (vingt-huit mille euros), pour l'année 2017,

- d'attribuer une subvention complémentaire de 20.000 € (vingt mille euros) à l'Association « Royan Vaux Atlantique Football Club », portant ainsi la subvention totale à 35.000 € (trente-cinq mille euros), pour l'année 2017,

- d'attribuer une subvention de 34.500 € (trente-quatre mille cinq cents euros) à l'Association « les Régates de Royan », pour l'année 2017,

- d'attribuer une subvention complémentaire de 217.500 € (deux cent dix-sept mille cinq cents euros) à l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) », pour l'année 2017, portant la subvention totale à 237.500 € (deux cent trente-sept mille cinq cents euros),

- d'accepter de contribuer financièrement à la manifestation « Festival sur les Nouvelles Explorations », à hauteur de 60.000 € (soixante mille euros),

- d'attribuer une subvention complémentaire de 25.000 € (vingt-cinq mille euros) à l'Association « Groupement d'Intérêt Commercial et Communal (G.I.C.C.) - Royan Shopping », pour l'année 2017, portant la subvention totale à 45.000 € (quarante-cinq mille euros),

- d'attribuer une subvention complémentaire de 15.000 € (quinze mille euros) à l'« Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+) », pour l'année 2017, portant la subvention totale à 35.000 € (trente-cinq mille euros),

. d'attribuer les subventions « culture » suivantes :

- ATELIER DES ARTS PLASTIQUES	3 145,00 €
- CENTRE DE MUSIQUE ET DE DANSES ANCIENNES (CMDA)	2 590,00 €
- CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	4 560,00 €
- ROYAN VIDEO CAMERA CLUB	3 420,00 €
- SOCIETE DES AMIS DU MUSEE	2 000,00 €
- GROUPE PHOTO DU PAYS ROYANNAIS	1 430,00 €
- JEAN FRED BEUZIER AND CO	600,00 €
- CANT'OCEA	700,00 €
- LA BIBLIOTHEQUE DU CENTRE HOSPITALIER	300,00 €
- RENDEZ-VOUS LITTERAIRES DE ROYAN	800,00 €
- ADER (ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'EGLISE DE ROYAN)	10 000,00 €
- DANSE SWINGING CIE	800,00 €

- d'attribuer une subvention de 39.000 € (trente-neuf mille euros) à l'Association « Divertimento », pour l'année 2017,

- d'attribuer une subvention complémentaire de 11.500 € (onze mille cinq cents euros) à l'Association « Echancrures », portant ainsi la subvention totale à 27.500 € (vingt-sept mille cinq cents euros), pour l'année 2017,

- d'attribuer une subvention complémentaire de 19.800 € (dix-neuf mille huit cents euros) à l'Association « Centre d'Arts Plastiques de Royan », portant ainsi la subvention totale à 39.800 € (trente-neuf mille huit cents euros), pour l'année 2017,

- de participer aux travaux de rénovation des couloirs et dégagements des 1^{er} et 2^{ème} étages, des cages d'escalier, des locaux sanitaires du rez-de-chaussée et de la salle 108 du Centre Audiovisuel de Royan pour l'Étude des Langues (CAREL),

- d'attribuer en conséquence une aide financière de 44.500 € (quarante-quatre mille cinq cents euros) au Syndicat Mixte du CAREL,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public aéroportuaire avec la société "Royan Aircraft", représentée par Monsieur FOURETS, pour un hangar de 264 m², situé sur le site de l'aérodrome de Royan-Médis,

- de conclure cette convention pour une durée de trente ans, étant précisé qu'à l'issue, le hangar deviendra propriété de la commune.

- de solliciter l'octroi du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), à hauteur de 25 % du reste à la charge de la commune, pour la restauration de l'orgue de l'église Notre-Dame de ROYAN, tranche ferme «études de maitrise d'oeuvre et dépose», tranche conditionnelle n°1 «restauration en atelier – alimentation, sommiers, fenêtre des claviers», tranche conditionnelle n°2 «transmissions et tuyauteries», et tranche conditionnelle n°3 «buffet, remontage, harmonie et accord»,

- d'approuver la convention de versement du fonds de concours correspondante qui sera établie par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), relative au schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement.

- d'attribuer aux deux voies de desserte du lotissement « Clos de Charlotte » :
 - Rue des Hermines pour la voie de contournement du parking de la rue des Loutres
 - Impasse de la Martre des Pins pour la voie en impasse raccordée sur la rue des Zibelines

- d'attribuer à la voie nouvelle en impasse, raccordée au 27 rue des Chevreuils, le nom suivant :
 - Impasse des Brocards

- d'attribuer une subvention de 60.000 € (soixante mille euros) à l'« Association Générale de Pontaillac », pour l'année 2017,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.
